



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

C O U R D ' A P P E L D E N I M E S

## **TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CARPENTRAS**

**PARQUET**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Carpentras, le 22 janvier 2024

Le 13 juillet 2023, le parquet de Carpentras était saisi par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) suite à la dénonciation d'ouvriers agricoles de nationalité marocaine indiquant être logés dans des conditions indignes et ne pas avoir perçu de salaire pour le travail de récolte réalisé au sein d'une société agricole sise à Malemort du Comtat.

Le parquet de Carpentras cosaisissait les services de la DDETS et de la COB de gendarmerie de Mormoiron qui réalisaient des contrôles entre juillet et octobre 2023, dans le cadre desquels dix-sept hommes, âgés de 20 à 45 ans, venus en France au printemps 2023, et logés par leur employeur, évoquaient les conditions indignes de leur hébergement et de leurs conditions de travail. Ils déclaraient que, face à leur refus de quitter les lieux dans ces conditions, leur employeur avaient coupé l'eau et le chauffage de leur logement.

A la suite des investigations réalisées, le gérant de l'exploitation agricole, âgé de 74 ans, domicilié à Malemort du Comtat (84) ainsi que le comptable, âgé de 43 ans et domicilié à Noves (13) étaient placés en garde vue puis déférés devant le parquet de Carpentras, le 17 janvier 2024 en vue d'une ouverture d'information judiciaire des chefs de traite d'être humain commise à l'égard de plusieurs personnes, soumission de plusieurs personnes vulnérables ou dépendantes à des conditions de travail indignes, soumission de plusieurs personnes vulnérables ou dépendantes à des conditions d'hébergement indignes, et exécution d'un travail dissimulé, commis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2023.

Madame la procureure de la République requérait leur placement en détention provisoire.

Suite à leur mise en examen, par ordonnance du juge des libertés et de la détention prise en date du 17 janvier 2024, les deux individus étaient placés sous contrôle judiciaire.

Hélène MOURGES,

Procureure de la République

Contact presse : [chargedemission.tj-carpentras@justice.fr](mailto:chargedemission.tj-carpentras@justice.fr)